



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 49200

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des producteurs de semences de maïs, deuxièmes exportateurs derrière les USA, mais souffrant actuellement d'un déficit de compétitivité. Il lui demande s'il ne serait pas possible d'intégrer les semences de maïs dans la liste des productions bénéficiant, au titre du décret n° 96-361 du 29 avril 1996, d'un taux réduit de 75 % sur les cotisations maladie, vieillesse et accidents du travail, afin d'alléger les charges et rendre plus compétitive la production française de semences de maïs.

Données clés

Auteur : [M. Briane Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49200

Rubrique : Mutualité sociale agricole

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1130